



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 8 JUIN

N°2020-32

L'an deux mille vingt et le lundi huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2/06/2020

Date d’Affichage : 2/06/2020

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BOUCHERON, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

SECRÉTAIRE : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération : Approbation du budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

En dépenses et recettes de fonctionnement, le budget principal de la commune 2020 s'équilibre à **845 069,95 €**.

Un virement de **200 000 €** est prévu pour alimenter la section d'investissement, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à **361 780,37 €** avec les restes à réaliser.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget principal de la Commune

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 9 juin 2020



Le Maire,

G. Wibaux

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200609-D2020_32_01-DE
Regu le 11/06/2020